

DELIBERATION

REUNION DU 23 FEVRIER 2016

Convocation du 17 février 2016

Affichage du 25 février 2016

L'an deux mil seize, le 23 février, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C.PICHOT, J.C. FOUQUET (arrivé à 21 h), F. TANTY, adjoints
D. BAËTE, G. BOUAZIZ, T. HERNANDO (arrivé à 21 h 05),
D. LEJEUNE, B. LEMAIRE, C. MULLER, M.P. PLANTE (arrivée à
21 h 05), F. RIBOUST.

Était absente excusée : M. GUIBERT-DAVAL

Élection du secrétaire de séance

D. BAËTE est élu secrétaire de séance.

Sur proposition de D. BAËTE, un mot amical sera adressé à M. GUIBERT-DAVAL, de la part du conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la séance du 8 décembre 2015

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu de la réunion du 8 décembre dernier est approuvé l'unanimité.

Renégociation du contrat d'assurance statutaire par le Centre de Gestion

Le maire rappelle que la commune adhère à un contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir. Ce contrat couvre les risques financiers encourus à l'égard des agents en cas de décès, invalidité, incapacité ou accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2016. Le Centre de Gestion va lancer une procédure de mise en concurrence pour signer un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2017

La commune doit déléguer le Centre de Gestion pour la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.

Le contrat proposé offrira à minima les mêmes avantages que le contrat actuel avec un taux mutualisé et garanti.

G. BOUAZIZ demande, si toutes les communes sont obligées de changer en cas de nouvel assureur. Le maire répond que la commune conserve la faculté de ne pas adhérer si les conditions obtenues ne convenaient pas.

F. RIBOUST évoque les conditions tarifaires plus intéressantes, dans le cadre d'un contrat de groupe.

A la demande de D. BAËTE, le maire précise que le contrat actuel avait été négocié pour 6 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour charger le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

F.D.A.I.C. : demande de subvention pour ravalement mairie 2^{ème} phase – demande modificative des travaux d'aménagement pour l'accès des personnes à mobilité réduite + stationnement à l'église

Le maire rappelle qu'il a été décidé, l'an passé, de faire réaliser les travaux de ravalement des bâtiments de la mairie. Seule la façade côté rue a été reprise l'été dernier. Cette année, il est envisagé la réfection des côtés et de l'arrière du bâtiment, ainsi que l'arsenal, l'atelier municipal et la chaufferie.

Le maire présente un devis de l'Entreprise ALEXANDRE Denis qui a déjà réalisé la première phase de travaux. Le montant H.T. s'élève à 9.328 euros (soit 11.193,60 euros T.T.C.).

A la demande de G. BOUAZIZ, le maire précise que la totalité des travaux est payée en fin de chantier. A la demande de J. CHEUL, il ajoute que le montant de la subvention serait de 30 % du montant H.T. de la facture, soit environ 2 800 euros.

C. PICHOT demande quand débuteraient les travaux. Le maire répond qu'il ne s'agit, dans un premier temps, que de la demande de subvention. Ensuite, il faut établir le budget annuel et décider si les travaux sont réalisables financièrement.

J.C. FOUQUET, puis T. HERNANDO, arrivent à ce moment de la réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour demander une subvention, au titre du F.D.A.I.C. pour les travaux de ravalement des bâtiments communaux.

Un débat s'engage sur le déclassement de la rue de Libération, qui deviendrait donc communale, et dont l'entretien serait à la charge de la commune. F. TANTY pose le problème de l'accès unique à partir de la D906 dans le village, par le rond-point, si cette rue est barrée.

Le maire rappelle ensuite que l'an passé, une subvention d'un montant de 750 euros nous a été attribuée pour l'aménagement envisagé à l'église, le projet de stationnement ayant été refusé, au vu de l'absence de bitume.

J. C. FOUQUET exprime que la municipalité souhaite que ce stationnement soit réservé aux véhicules funéraires.

Le maire expose que l'on peut garder la subvention déjà octroyée, ou faire une nouvelle demande pour tenter d'obtenir 30 %, en intégrant le devis pour la porte d'accès sur le côté de l'église.

Il présente deux devis de l'entreprise S.A.T.P. (anciennement JAVALT) :

- Construction d'un parking pour accès à l'église : 5.580 euros H.T.
- Construction d'une allée : 1.540 euros H.T.

M.P. PLANTE arrive à ce moment de la réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour demander une nouvelle subvention pour les travaux d'accès à l'église, au titre du F.D.A.I.C.

Régime indemnitaire : modification coefficient d'application pour filière administrative

Le maire rappelle qu'en 2014, la délibération pour le régime indemnitaire avait été modifiée pour la filière technique, suite à l'embauche de J.P. NEVEU.

Il expose qu'à ce jour, le montant des primes pour la filière administrative est bloqué, du fait des coefficients d'application.

Il s'agit de l'I.E.M.P. (Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture), actuellement plafonné à 1, et de l'I.F.T.S. (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires), actuellement plafonné à 2.

Le maire propose de porter le plafond de l'I.E.M.P. à 3, et celui de l'I.F.T.S. à 5.

Le conseil municipal donne un accord unanime à cette proposition.

Délibération pour participation financière aux travaux de clôture d'un riverain du terrain communal, 6 rue Jean Moulin

Le maire expose que seul un riverain (Monsieur Olivier POQUET – 8 rue Jean Moulin) a souhaité participé à la clôture en mitoyenneté. Du côté du n° 4 de la rue, la clôture est donc en toute propriété à la commune.

La commune a fait réaliser le muret, et Monsieur POQUET a proposé d'acheter le grillage, qui permet d'obtenir la hauteur normale de clôture.

Le montant total des travaux à partager s'élève à 3.803,09 euros H.T. (La commune récupère la T.V.A.). Monsieur POQUET, de son côté, a dépensé 366,80 euros.

La participation de Monsieur POQUET s'élève donc à 1.534,75 euros. Un titre de recettes sera adressé à la Trésorerie.

Le conseil municipal donne un accord unanime au montant de la participation à demander à Monsieur POQUET.

Syndicat des Gymnases : modification de l'article 4 des statuts

Le maire expose que le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon a décidé, lors de sa séance du 8 décembre 2015, de modifier l'adresse postale de son siège social, ce qui entraîne une modification statutaire.

Conformément à l'article L5211-20, les communes membres doivent délibérer sur cette décision dans les trois mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la modification statutaire du S.I.G.C.M.

Point sur l'intégration à Chartres Métropole

Le maire expose qu'il s'est rendu hier soir à une réunion, organisée par Monsieur J.P. GORGES, avec les maires des communes qui veulent intégrer Chartres Métropole.

Il a été rappelé que le Préfet a arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) le 9 février, strictement conforme au projet présenté. Toutes les demandes de communes souhaitant y déroger ont donc été refusées.

Nous avons désormais 75 jours pour nous positionner. Ensuite, la consultation se déroulera de mi-juin à mi-septembre. Chartres Métropole déposera ses amendements (vote le 23 mars). Nous serons interrogés pour maintenir ou non notre désir d'aller vers Chartres Métropole.

Le périmètre définitif devrait être adopté en octobre.

A la demande de G. BOUAZIZ, le maire expose que les Communautés de Communes ne peuvent pas empêcher une commune de sortir.

D. BAËTE demande si le Préfet peut s'opposer aux recours déposés par les communes. A. BOUTIN répond par la négative. Nous utiliserons les mesures dérogatoires. L'intégration de toutes les communes doit être faite au 1^{er} janvier 2017.

Lors de la réunion, il a été évoqué la réception des maires des communes à intégrer, en juin ou septembre, pour appréhender le fonctionnement de Chartres Métropole.

Le maire évoque un article prévu dans l'édition à paraître du bulletin de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon (« Quoi de Neuf »). Les maires des communes désireuses de rejoindre Chartres Métropole ont demandé un droit de réponse.

Questions diverses

Le recensement de la population s'est bien passé. Il semblerait que la population ait baissé (environ 710 administrés).

L'après-midi de Noël et les vœux de la municipalité se sont également bien déroulés. A. BOUTIN expose qu'il faut s'interroger sur le bien fondé de continuer à offrir des jouets aux enfants non scolarisés. Certaines familles ne donnent aucune suite à l'invitation.

Notre commune a reçu le 3^{ème} prix d'arrondissement des villages fleuris.

Le maire évoque un courrier de Mr et Mme CLOUET, domiciliés dans le lotissement des Bruyères, qui s'inquiètent de la proximité de hauts sapins par rapport à leur propriété. Un avis sera demandé à l'entreprise qui s'occupe des tailles annuelles.

Nous avons eu confirmation que les travaux envisagés pour la réhabilitation de la mare seraient subventionnés à hauteur de 80 %, soit environ 12.800 euros.

Mr BELDON a fait procéder à des travaux dans la rue de l'Avenir pour l'évacuation des eaux usées, suite à un aménagement de son habitation. Un branchement avec pose de tampon a été réalisé. S'agissant d'un prolongement du réseau, ces travaux pourraient être à la charge de la commune. Un contact sera pris avec Mr BELDON pour étude.

Le maire évoque ensuite un rendez-vous avec le cabinet HARMONIA, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Nous sommes en attente de leur proposition.

EURE & LOIR NUMERIQUE nous a fait parvenir une demande de travaux pour l'installation d'une armoire de brassage pour la fibre optique (haut débit), à hauteur de l'ancien puits, rue de l'Egalité.

Les panneaux pour les plans du village ont été refaits par les agents communaux.

De même, les portes des toilettes extérieures dans la cour de la mairie ont été réparées et repeintes.

Tour de tapis

T. HERNANDO : demande s'il peut utiliser la salle polyvalente le 19 mars prochain, jour du carnaval, pour une présentation de batterie. Le maire lui répond de contacter la présidente des Parents d'Elèves, la salle leur étant réservée.

F. TANTY : Il faut prévoir une commission des finances. Elle aura lieu le 4 mars à 20 h 30.

C. PICHOT : le mur de l'abri bus des Bruyères se fissure de façon inquiétante.

La séance est levée à 22 h 35.